

Fiche n°10

SESSAD

Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile



1 Première demande

Date limite de réception à la MDPH : toute l'année

Pièces obligatoires pour l'évaluation

(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- Certificat médical d'un médecin spécialiste
- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) : orthophoniste, orthoptiste, psychomotricien.ne, ergothérapeute, psychologue, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...
- Pour les SESSAD Déficience intellectuelle ou Autisme ou DYS, ou le SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT :
 - Ajouter un bilan psychologique étayé si possible d'une évaluation psychométrique (de préférence réalisé par un psychologue Éducation nationale) ou transmission d'un bilan de moins de deux ans
- Pour le SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT :
 - Ajouter les bilans de stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel » du GEVA-Sco)

Renouvellement

Date limite de réception à la MDPH : 6 mois avant la date de fin des droits

Pièces obligatoires pour l'évaluation

(en complément des pièces obligatoires de recevabilité) :

- GEVA-sco de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)
- Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s)
- Bilan / argumentaire de l'établissement concerné
- Pour le SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT :
 - Ajouter les bilans de stages effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel » du GEVA-Sco)